

Fiche de données de sécurité

Conforme à l'OSHA HCS 29 CFR 1910, 1200 y compris l'Annexe D, et un SGH pour la classification et l'étiquetage.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Société	Total Wall, Inc.
Adresse:	390 Cercle Viking Rio, Wi 53960
Numéro de téléphone d'urgence :	888-702-9915
ID produit:	Manteau Caribe
Utilisation du produit :	Enduit acrylique sapé à base d'eau
Date d'entrée en vigueur:	10/2016
Numéro de révision :	Numéro initial

SECTION 2: HAZARD(S) IDENTIFICATION

Avertissement! Irritant pour les yeux et la peau



HEALTH	1
FLAMMABILITY	0
REACTIVITY	0
PERSONAL PROTECTION	C

Exposure voies: Yeux, peau, ingestion, l'inhalation.

Contact cutané :P irritant otential de la peau.

Absorption de la peau: No dangers connus.

Yeux: Endommager les yeux.

Inhalation :L'inlation prolongée des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. Ingestion: Hbras fulant s'il est avalé. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 3: COMPOSITION/ INFORMATION SUR INGREDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS No.</u>	<u>pour cent par poids</u>
Émulsions de résine acrylique	propriétaires	30
Silice Quartz	14808-60-7	50
Calcium carbonate	471-34-1	4
Hsilicates en aluminium ydrated	1332-58-7	4
Eau	7732-18-5	4
Titanium dioxide	13463-67-7	2
Surfactant	9016-45-9	2
Antifoam	64741-88-4	1-2
Ester alcool	25265-77-4	1-2
Cellulose Hydroxyethyl	9004-62-0	1-2
Colorant liquide	propriétaire	de lt; 0, 1

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact de peau : Lavez la zone exposée avec la solution de savon et enlevez les vêtements contaminés. Obtenez des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact visuel : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Enlevez les lentilles de contact si vous pouvez le faire facilement. Contactez immédiatement un médecin pour un traitement ultérieur.

Exposition à l'inhalation : Retirez la victime de la zone contaminée à l'air frais. Appliquer un traitement de premiers soins approprié au besoin.

Ingestion: Ne pas nourrir quoi que ce soit par la bouche à une victime inconsciente or convulsive. Spécifique : Do n'induire pas de vomissements. Contactez immédiatement un médecin. Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de 3-4 verres de lait ou water.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

nonn- Inflammables

Flash point: N/A

Limites inflammables : N/A

Température d'auto-allumage: Nun

Médias d'extinction : N/A

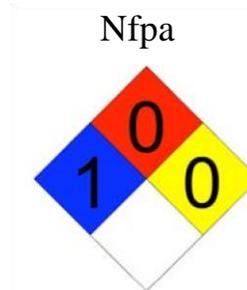
Procédures de lutte contre l'incendie Special: None

Matériel spécial de lutte contre l'incendie : Aucun

Unusual risques d'incendie et d'explosion: Aucun

Données sur la xplosion : Pas de risque d'explosion

Produits de décomposition thermique : Nun



SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Une bonne ventilation. Évacuer la zone et garder le personnel inutile et non protégé entrant dans la zone de déversement. Évitez d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Précautions environnementales : Évitez le ruissellement dans les égouts, les fossés et les cours d'eau pluviaux. Méthodes de confinement : absorbe les déversements avec un matériau absorbant inerte comme le sol, le chaton allumé, le sable ou le pétrole-dri. Après avoir absorbé le déversement avec du matériel inerte, placez-le dans un contenant de déchets chimiques.

Méthodes de nettoyage : fournir une ventilation. Nettoyer les SPILLS immédiatement en observant les précautions dans la section de l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Instructions de stockage : Gardez le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'intérieur ou à couvert dans un environnement sec dans des températures entre 40 f et 115 F, et hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Instructions de fonctionnement : poignée selon une bonne hygiène industrielle, manipulation chimique normale et pratiques de sécurité. Laver après la manipulation.

Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

<u>Nom chimique</u>	<u>Cas no.</u>	<u>ACGIH et OSHA</u>
Qsilice uartz	14808-60-7	0,1 mg/M ³ Tlv
Silicates en aluminium h ydrated	1332-58-7	5 mg/M ³ Tlv
Carbonated'alcium C	471-34-1	5 mg/M ³ Tlv
Surfactant	9016-45-9	0, 5 ppm PEL
Titanium dioxide	13463-67-7	5 mg/M ³ Tlv
Antimousse	64741-88-4	5 mg/M ³ Tlv
Ammoniac	1336-21-6	25 ppm PEL

Poussière respirable (ou brouillard)
ressemblant à une note.

Utilisez des contrôles techniques appropriés, comme une bonne ventilation générale, pour contrôler les niveaux d'air inférieurs aux limites d'exposition recommandées.

Protection de ventilation : Une ventilation assimilée.

Protection respiratoire recommandée sur : Si la ventilation est inadéquate, utilisez un masque avec des cartouches de poussière/brouillard/fumée.

Protection de la peau recommandée: Gants en caoutchouc

L'autre équipement protectif: combinaisons complètes

Protection oculaire recommandée : Lunettes chimiques à l'épreuve des éclaboussures

Hygiène personnelle : Lavez-le soigneusement après le produit g de handling

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

pH: environ 9.0 (en)

Point d'éclair: Non-inflammable

Vapor Pressure: 17mm Hg

Vapor Densité: 1 (Eau x 1)

Taux d'évaporation: lt; 1 (éther s l)

Condition physique: Thixotropic, gris clair liquide opaque

Viscosité CPS: 1mm

Pourcentage de volatilité par volume : environ 22

COV : environ GM/L

Sp. Gr. 1.44

% Solubilité (eau) : Dispersible dans l'eau (partiellement soluble).

Odeur: Doux

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées. Polymérisation dangereuse : La polymérisation azarous H ne se produit pas.

Conditions à éviter : chaleur Dextreme, températures glaciales et matériaux incompatibles. Matériaux incompatibles : matériaux réactifs à l'eau.

Produits de décomposition partielle S : La décomposition thermique forcée F peut libérer des fumées irritantes et des gaz toxiques.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les données suivantes sont obtenues NIOSH Form (National Institute of Occupational Safety and Health) liste de RTECS (Registration of Toxic Effects of Chemicals).

Calcium Carbonate RTECS Numéro: EV9580000

Inhalation: rat TCLO -plus bas toxique publié Concentration

250 mg/m³/2H/24W (intermittent) poumons, poitrine ou fibrose respiratoire, focale

Inhalation de rat TCLO -plus faible substance toxique publiée Concentration 84 mg/m³/4H/40W

dans les poumons termitents, la poitrine ou la fibrose respiratoire interstitielle vie-autres changements: rein, urètre, vessie

Numéro d'oxyde de titane RTECS: XR2275000

Inhalation: rat TCLO -plus faible toxique publié Concentration 1 mg/kg

Poumons, poitrine ou respiration-autres changements : inflammation biochimique-métabolique (intermédiaire) ou médiation de l'inflammation

Prise: oral-rat TDLow -le plus bas toxique publié Dosage 60 GM/kg gastro-intestinal -Hypermotilité, diarrhée gastro-intestinale-autres changements

Effets chroniques : Les procédures normales d'application de ce produit ne présentent aucun danger en termes de rejet de dioxyde de titane respirable en poudre, mais le broyage ou le ponçage des films secs de ce produit peut produire une partie du dioxyde de titane respirable.

Quartz silice: numéro RTECS: VV7310000

Immédiatement dangereux aux concentrations de vie ou de santé (IDLH) 3 000

mg/m³ La concentration d'IDLH est basée uniquement sur l'exposition respirable, c'est-à-d. la poussière ou la fumée.

Cancérogénicité

Les informations suivantes indiquent si chaque organisme a énuméré un ingrédient comme cancérogène:

Nom de chimie	Iarc	Carcinogène de l'OSHA
Dioxyde de titane	2B cancérogène humain possible	

Bien que le CIRC (Agence internationale de recherche sur le cancer) ait classé le dioxyde de titane comme potentiellement cancérogène pour l'homme (2B), son résumé conclut : « On ne croit pas que l'exposition d'un maître au dioxyde de titane se produise lors de l'utilisation de produits le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux d'urgence, tels que la peinture.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

La toxicité aquatique n'est pas connue. Le produit est légèrement alcalin, donc des concentrations plus élevées du produit dans les estuaires peuvent augmenter le pH de l'estuaire légèrement.

Les composants de la silice, de l'argile et de la pierre de li (carbonate de calcium) constituent la majorité du produit. Ils ne sont pas très mobiles sur le terrain. Ces composants sont naturels pour l'environnement et n'ont pas d'impact négatif prévisible. La composante polymère à base d'eau est non toxique et biodégradable à long terme. Le polymère est très mobile sur le sol jusqu'à ce qu'il guérisse, puis il n'est pas mobile dans le sol.

Aucune donnée n'est connue sur les effets écologiques cumulatifs de l'enfant et des composants de trace, including surfactant, antifoam et esther alcohol. Cependant, ces produits sont considérés comme au moins partiellement biodégradables.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Disposer pour disposition conformément aux directives fédérales, étatiques et locales. Rincer à trois le contenant avant d'offrir pour le recyclage, la remise à neuf ou l'élimination.

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Nom d'expédition dot: Non réglementée.
Classe de danger DOT: Non réglementée.

TOTAL WALL

Numéro de l'IMDG ONU : Non réglementée.

Nom d'expédition IATA: Non réglementée.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SARA : Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de dépôt des modifications du Superfund et de la loi de 1986 sur la réautorisation (Sara) Titre III(40CFR, partie 372).

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient un matériau, le carbonate de calcium, connu de l'État de Californie comme causant le cancer ou des dommages à la reproduction.

Ce produit contient du dioxyde de titane, et est répertorié par la loi du droit de savoir du New Jersey et de la Pennsylvanie.

Canada WHMIS: XI-irritant

Catégorie de l'UE: irritant, conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Epartment technique D
 Total Wall, Inc.
 390 Cercle viking
 Rio, Wi 53960

Légende NFPA

888-702-9915

Date d'émission : Le 20 octobre 2016

initiale :

Date d'examen: Aucune révision

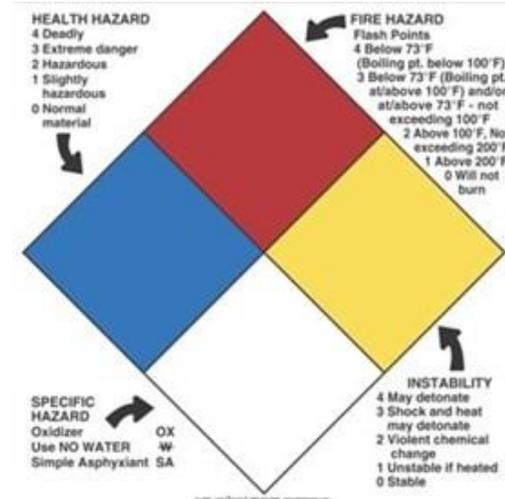
- 1 -Risque léger
- 2 -Risque modéré
- 3 -Danger grave
- 4 -Danger grave

Risque chronique

X-consultez votre superviseur ou S.O.P. Instructions de conduite "spéciales".

Légende HMIS

0 -
Risque
minimum



Résumé de l'examen: Not disponible

Avertissement:

L'information contenue dans les présents est présentée de bonne foi et on croit qu'elle est exacte à partir de la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les particuliers et les employeurs ne devraient utiliser ces renseignements que comme autres renseignements fournis par eux-mêmes et doivent déterminer de façon indépendante l'accord d'aptitude et d'information de toutes les sources afin d'assurer l'utilisation appropriée de ces documents ainsi que la sécurité et

TOTAL WALL

la santé des personnes. Cela doit être fait dans l'avance de besoin. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par vous comme conforme aux lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables.

Fin de Document